



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 78301

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le Premier ministre sur les préoccupations que suscite au sein du mouvement associatif éducatif la menace du gel de 10 à 15 millions d'euros de crédits du ministère de la jeunesse. Ce gel de moyens d'État laisse augurer des baisses de 50 à 100 % pour ces structures, ainsi que pour l'action au niveau local et, bien évidemment, pour l'emploi. Le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire revendique à juste titre un autre regard des pouvoirs publics, une autre attention au moment où l'aggravation de la crise dont témoignent les événements dramatiques et extrêmement graves de ces derniers jours en banlieue parisienne, notamment, plaide au contraire en faveur d'un renforcement des politiques sociales, politiques de formation et d'insertion. Il lui demande d'intervenir en faveur de l'annulation du gel de ces 15 millions d'euros, afin qu'il soit répondu positivement aux attentes des responsables et animateurs des associations concernées. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006 du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette

aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78301

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10420

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12110